



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS SÉANCE DU 02 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le vingt-quatre février deux mille vingt-six, après envoi la maquette budgétaire le dix-sept février deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, Mme SOROT-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :

Mme DESNOS Caroline a donné procuration à Mme HAMARD Marie-Claude ;
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne ;
Mme MELLIER Marie a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
M. PISCIONE Patrick a donné procuration à Mme PELLETIER Estelle ;
Mme SOROT-LENEUTRE Valérie a donné procuration à M. GABORIAUD Bernard.

Secrétaire de séance : Mme Tiphaine FURIC

Nombre de conseillers en exercice..... 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de suffrages exprimés..... 28
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

2026-03-08 / Participation au fonctionnement des écoles privées sous contrat

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

La commune doit participer financièrement au fonctionnement des écoles sous contrat, sur la base du coût scolaire de l'école publique et pour les enfants domiciliés sur le territoire.

Ainsi, au regard du forfait scolaire 2026 préalablement défini et des effectifs des écoles privées sous contrat de la commune, il est proposé la participation suivante pour l'année 2026 :

	<i>maternelle</i>	<i>elementaire</i>	<i>cantine</i>
Forfait scolaire 2026 / enfant	1 412,54 €	300,32 €	216,62 €
<i>Pour rappel 2025</i>	1405,03 €	343,31 €	214,06 €
Ste Emerance - Effectifs scolaires lionnais 2025-2026	65	126	191
<i>Pour rappel 2024-2025</i>	83	106	189
Ste Emerance - Participation au fonctionnement 2026	91 815,36 €	37 840,84 €	41 374,99 €
<i>Pour rappel 2025</i>	116 617,29 €	36 391,17 €	40 456,96 €
TOTAL SAINTE EMERANCE 2026	171 031,19 €		
<i>Pour rappel 2025</i>	193 465,42 €		
Sacré Cœur - Effectifs scolaires lionnais 2025-2026	23	34	57
<i>Pour rappel 2024-2025</i>	27	33	60
Sacré Cœur - Participation au fonctionnement 2026	32 488,51 €	10 211,02 €	12 347,51 €
<i>Pour rappel 2025</i>	37 935,74 €	11 329,33 €	12 843,48 €
TOTAL SACRÉ CŒUR 2026	55 047,04 €		
<i>Pour rappel 2025</i>	62 108,55 €		

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le versement d'une subvention de fonctionnement pour 2026 de :
 - 171 031,19 € pour le groupe scolaire Sainte Émerance,
 - 55 047,04 € pour l'école du Sacré Cœur ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 02 mars 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

La secrétaire de séance,
Tiphaine FURIC



[Handwritten signature]

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :